

# COMMUNE DE LUZE

## CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 mars à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

### **Liste des présents :**

Marie-Françoise ALBERT, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU (à partir du point 3), David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT (à partir du point 3), Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

**Excusé** : Fabien DESGRANGES.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Fabien DESGRANGES a donné pouvoir à Éric STEIB.

### **Ordre du jour**

1. Demande de subvention
2. Délibération sur le taux des taxes locales 2023
3. RASED
4. Résultats d'affectation 2022 des budgets assainissement et commune
5. Vote des budgets primitifs 2023
6. Prise en charge de déplacement de matériel
7. Rétrocession Néolia modification
8. Visite du logement communal à louer
9. Augmentation de la surface cinéraire
10. Divers

## 1. Demande de subvention

La banque alimentaire a envoyé une demande de subvention, avec une suggestion d'un montant de 360 euros. L'an dernier à titre exceptionnel, nous avons répondu positivement.

Donner à une association impliquerait de donner à beaucoup d'autres pour être équitable. Ce qui n'est pas possible.

**Délibération** : Le Maire soumet au vote la demande de subvention de la banque alimentaire.

**Vote** : non à l'unanimité

## 2. Délibération sur le taux des taxes locales 2023

Lors de la précédente séance nous avons souhaité voter une augmentation de la taxe pour les maisons inoccupées.

Depuis, le Maire a appris que si une taxe locale est changée, toutes les taxes locales doivent l'être proportionnellement. Donc on ne peut pas augmenter le taux seulement pour les logements vacants. De l'avis général, il ne faut pas augmenter les taxes sur le foncier bâti pour tous.

Pour mémoire, les taux en 2022 :

Taxe foncier bâti : 30,88 %

Taxe foncier non bâti : 18,95 %

Ces taux sont ceux du département de la commune. L'État perçoit cet impôt et le redistribue ensuite aux collectivités locales.

Les taux en 2023

Taxe d'habitation : 2,98 %

Taxe foncier bâti : 30,88 %

Taxe foncier non bâti : 18,95 %

La proposition qui est présentée et celle de la reconduction des taux.

**Délibération** : Le Maire soumet au vote les taux des taxes locales 2024.

**Vote** : oui à l'unanimité

### 3. RASED

Suite à la séance de février, renseignement a été pris sur le financement des RASED. La contribution demandée aux communes s'élève à 1,80 € par an et par élève scolarisé. Pour Luze, cela représente 130 à 140 € annuels.

Le mode de fonctionnement du RASED ne semble pas encore assez connu des conseillers pour ce faire une idée. Le Maire profitera du prochain conseil d'école pour demander aux enseignantes leur éclairage sur le fonctionnement du RASED et surtout son activité.

Mais ce mode de financement est une décision qui semble s'imposer aux communes.

### 4. Résultats d'affectation 2022 des budgets assainissement et commune

Le résultat de l'exercice 2022 est présenté.

#### **Budget prévisionnel pour l'assainissement 2023**

Les charges à caractère général s'élèvent à 20 000 € (dont 4000 € pour les débouchages)

12 000 € versés par Luze au syndicat de la Luzine

Total dépenses : 181 596,11 euros

**Délibération** : En l'absence du Maire, la deuxième adjointe Sylvaine Wartelle, soumet au vote l'affectation des résultats 2022 du compte d'assainissement.

**Vote** : oui à l'unanimité

**Délibération** : En l'absence du Maire, la deuxième adjointe Sylvaine Wartelle, soumet au vote la proposition de budget prévisionnel 2023.

**Vote** : oui à l'unanimité

### 5. Vote des budgets primitifs 2023

La présentation du budget primitif sera faite ultérieurement, en présence de Fabien Desgranges, premier adjoint en charge des finances.

## 6. **Prise en charge de déplacement de matériel**

Une grue installée chez un particulier rue de la Morette n'est plus utilisée depuis des années. Sa situation est surveillée par la municipalité.

À défaut de la voir enlever par son propriétaire, afin de prévenir un quelconque risque d'accident, une solution est recherchée.

Un devis a été demandé pour la faire replier, il s'élève à 608,83 euros net.

Il sera proposé au propriétaire une convention dans laquelle la municipalité s'engage à prendre en charge le repliement et la grue, en échange le propriétaire s'engage à rembourser les frais dans le cas où il la vendrait.

**Délibération** : Le Maire soumet au vote la prise en charge du repliement de la grue dans le cadre d'une convention avec le propriétaire.

**Vote** : oui à l'unanimité

## 7. **Rétrocession Néolia modification**

Néolia va procéder à la rétrocession des bassins de rétention au-dessus du lotissement à la commune.

Lors du piquetage, il a été constaté que la parcelle qui va être vendue sous le verger de la Chouette est à hauteur du tuyau dans le fossé et sur le passage pour accéder au verger.

Une bande de 3m par 20 m environ sera donc rachetée par la commune sur le haut de la parcelle. Cela évite de devoir discuter d'un droit de passage avec les futurs propriétaires.

## 8. **Visite du logement communal à louer**

La visite était prévue pendant cette séance du conseil, mais il n'y a plus de courant électrique dans l'appartement. La visite par les conseillers pourra avoir lieu de jour lors de la commission travaux du 18 mars.

## 9. **Augmentation de la surface cinéraire**

Il reste aujourd'hui seulement 8 places parmi les concessions cinéraires.

Un devis pour construire de nouvelles places sera réalisé. Le tarif de vente de ces concessions pourra être calculé au coût réel de construction.

## 10. Divers

### **Vente du terrain rue du stade**

Le notaire a été rencontré pour préparer cette vente et la clause éventuelle de contrainte de location.

### **Diagnostic assainissement**

200 questionnaires ont été retournés, ce qui est un bon taux de réponse d'après les commanditaires de l'enquête. Leurs travaux se poursuivent.

### **Formation défibrilateur**

Lundi 20 mars aura lieu en mairie la formation à l'utilisation du défibrillateur. Les conseillers municipaux sont inscrits, les responsables associatifs seront invités.

### **Installation piège à frelons**

Jean-Paul Gressard a installé comme prévu le piège à frelons à la station d'épuration, sur le petit réservoir inutilisé.

### **Travaux : Plaisancia**

Rue de la Morette : les canalisations d'assainissement sont faites sur la partie basse.

### **Travaux : batteries des alarmes**

Les batteries des alarmes ont commencé à montrer des problèmes au redémarrage. Elles doivent être changées.

### **Achat d'un PC**

À l'école, l'ordinateur d'une des enseignantes doit être remplacé, un autre doit être réparé. Au secrétariat de mairie, celui du Maire doit être remplacé. Gilbert Duhoux va s'en occuper.

### **Commission travaux**

La commission travaux se réunira samedi 18 mars à 8h30 avec à l'ordre du jour :

- Constructions rue de la Grande goutte et rue du Paquot
- Logement communal : travaux à prévoir
- Maison du temps libre : étanchéité à hauteur du hall d'entrée
- Station d'épuration
- Isolation de l'école
- Achat de cuves à eau
- Régulation de la circulation

## **La CCPH**

Éric Steib donne des informations sur les travaux du conseil communautaire et l'actualité dans le Pays d'Héricourt.

- Présentation de la mise à jour de la liste des friches vue en mars 2022 : sur 12 parcelles, 10,5 ont été vendues et 2 nouvelles sont apparues.  
Un projet d'hôtel d'entreprise est en discussion pour la Tuilerie (derrière le bassin d'apprentissage à Héricourt)
- Discussion sur les taxes en cours.
- PLUi : pas d'avancée pour le moment.
- Évolution de la population : plutôt stable, entre 20 et 21 000 habitants. En revanche, il y a des suppressions de classes dans l'éducation nationale (2 dans des écoles primaires, 2 au collège et 1 au lycée).
- Aux jardins du Mont Vaudois : l'inauguration d'un réservoir d'eau a eu lieu samedi 11 mars. L'association des jardins du Mont Vaudois connaît des problèmes financiers et a lancé un appel à soutien financier.

## **Questions**

Accès au terrain agricole au-dessus du verger de la Chouette par le haut du Chemin en queue de main.

Le Maire clôt la séance à 22h00.

---